

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025**

DELIBERATION N°02 - DCM-2025091702

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 18
Votants : 26
Pour : 26
Contre : -
Abstentions : -

Objet :

**Approbation des
tarifs de cantine
dans le cadre du
dispositif de la
tarification
sociale**

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 10 septembre 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Marie-José ROQUES donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
Mme Monia EVENE-MATEO donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS
Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
M. Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE

Membres absents :

M. Jonathan DARRIGADE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ALPHA

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que les derniers tarifs concernant la restauration scolaire ont été votés le 14 avril 2015.

Il est également souligné que la Commune bénéficie du dispositif « tarification sociale des cantines scolaires » qui lui permet d'obtenir une aide financière de 3 € par repas dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial. Cette grille doit comporter au moins trois tranches dont au moins une tranche inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €.

Aussi, afin de procéder au renouvellement de ce dispositif pour lequel il est demandé un vote récent, le Conseil Municipal doit approuver les tarifs de la cantine toujours en vigueur.

TRANCHES	QUOTIENTS	TARIFS
A	De 0 à 165	0,50 €
B	De 166 à 373	1,00 €
C	De 374 à 558	2,53 €
D	De 559 à 872	3,15 €
E	De 872 à 1200	3,65 €
F	Supérieur à 1200	4,10 €
G	Occasionnel	4,10 €
H	Adultes	5,00 €

Il est précisé que ce sujet a été évoqué lors de la commission des affaires scolaires du 8 septembre 2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme
 Boucau, le 17/09/2025**

**Le Maire,
 M. Francis GONZALEZ**



**Le Secrétaire,
 M. Jean-Pierre ALPHA**